

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Ville de Vincennes

DOSSIER: N° DP 094 080 23 00174

Déposé le : 05/07/2023

Dépôt affiché le : 05/07/2023

Demandeur : **Madame LONGUET-PAYELLE**Nature des travaux : **Remplacement d'une**

fenêtre

Sur un terrain sis à : 38 avenue Pierre Brosolette

à Vincennes (94300)

Référence(s) cadastrale(s): M 22

ARRÊTÉ

de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable au nom de la commune de Vincennes ARRETE N°

Le Maire de la Commune de Vincennes

VU la déclaration préalable présentée le 05/07/2023 par Madame LONGUET-PAYELLE, VU l'objet de la déclaration :

- pour le remplacement d'une fenêtre;
- sur un terrain situé 38 avenue Pierre Brosolette à Vincennes (94300)

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants.

VU le Code du Patrimoine et notamment les articles L.621-32 et L.632-1,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017, 1er octobre 2019 et 5 juillet 2022,

VU le règlement d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) approuvé par délibération du conseil municipal du 25 septembre 2013,

VU l'avis favorable de l'UDAP 94 de la DRAC IDF en date du 4 août 2023,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Vincennes, Le 2 9 A0UT 2023 Charlotte LIBERT-ALBANEL

Maire de Vincennes

Conseillère Régionale d'Ile-de-France